



COMMUNE DE ROCOURT

Tél. 032 476 66 80

info@rocourt.ch

Rocourt, le 22 novembre 2017

AVIS OFFICIEL



Mandat de dépenses - vacations - déplacements

Les personnes devant se faire rembourser des factures relatives aux vacations, déplacements, journées de cours ou autres, pour la commune, sont priées de les faire parvenir au Conseil Communal **jusqu'au 7 décembre 2017**.

Passé ce délai, aucune demande ne pourra plus être prise en considération.



Fermeture du bureau communal - Rocourt

Le bureau communal fermera définitivement ses portes le 21 décembre 2017.

Le calendrier des déchets et es nouveaux horaires pour le bureau communal de Chevenez vous parviendront dans le courant du mois de décembre prochain.

Le Conseil communal